

Règlement sur la protection des données Club suisse du bouvier bernois (CBB)

But

Le présent règlement vise à protéger la personnalité et les droits fondamentaux des membres du Club suisse du bouvier bernois qui font l'objet d'un traitement de données par le CBB.

Définitions

données personnelles (données),

toutes les informations qui se rapportent à une personne identifiée ou identifiable ;

traitement,

toute opération relative à des données personnelles – quels que soient les moyens et procédés utilisés – notamment la collecte, la conservation, l'exploitation, la modification, la communication, l'archivage ou la destruction de données ;

communication,

le fait de rendre des données personnelles accessibles, par exemple en autorisant leur consultation, en les transmettant ou en les diffusant ;

fichier,

tout ensemble de données personnelles dont la structure permet de rechercher les données par personne concernée ;

Protection

Principes :

- Tout traitement de données doit être **licite**.
- Leur traitement doit être effectué conformément aux principes de la **bonne foi** et de la proportionnalité.
- Les données personnelles ne doivent être traitées que dans le **but** qui est indiqué lors de leur collecte, qui est prévu par une loi ou qui ressort des circonstances.

Sécurité des données

Les données personnelles doivent être protégées contre tout traitement non autorisé par des mesures organisationnelles et techniques appropriées.

Règlement sur la protection des données Club suisse du bouvier bernois (CBB)

Protection de la personnalité

Quiconque traite des données personnelles ne doit pas porter une atteinte illicite à la personnalité des personnes concernées.

Personne n'est en droit notamment de :

- traiter des données personnelles en violation des principes nommés ci-dessus ;
- communiquer à des tiers des données sensibles ou des profils de la personnalité sans motifs justificatifs.

De quelles données s'agit-il ?

- Obligatoire : Nom, prénom, sexe, adresse, adresse e-mail
- Facultatif : numéro de téléphone, date d'entrée dans le club, date de naissance

Qu'est-ce que le CBB est autorisé à faire avec ces données ?

- **collecte et administration centrale** des données des membres du CBB ;
- les données peuvent être transmises à la SCS avec les mêmes dispositions de protection ;
- les données des membres ne peuvent être transmises à un tiers ou être utilisées en dehors du CBB ou de la SCS à des fins publicitaires ou de sponsoring.

Le présent règlement a été adopté par le Comité central du CBB, lors de sa séance du 4 avril 2019

Club suisse du bouvier bernois

Beatrice Raemy

Vice-présidente

Martin Schönenberger

Secrétaire